L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux, No 70, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE, 6 AVRIL.

Corps Législatif.

Séance du 15 mars.

Un chemin l'amendement de l'opposition sur les 12 de l'adresse.

M. Jules Favre. — Le vote de l'adresse, que j'ai combattu, qui renferme et consacre des erreurs très graves, et sans lequel il n'y a pas pour moi de pays constitutionnel, ce vote, dis-je, pèsera de plus en plus sur la France. Il a, en effet, pour conséquence de la priver du droit de députés qui ont l'honneur de vous parler, et de priver quelques bancs de ceux qui y étaient placés, et qui leur ont permis d'exprimer publiquement leur opinion sur les affaires générales de la France, et même quelquefois de leurs affaires particulières. Ce vote a pour conséquence de priver la France de ses représentants dans les principaux journaux de la France, et dans les journaux de la France, et dans les journaux de la France, et dans les